

SMICTOM LOT GARONNE BAISE

Comité Syndical du 26 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-six mai à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat à Aiguillon, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.
Convocations régulièrement adressées le 20/05/2021.

Nombre de délégués syndicaux
en exercice: 24 délégués

n° ordre 2021-013
Présents : 24 votants : 24

Étaient présents : 24 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : MM. Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Alain MOULUCOU (*suppléant*), Patrick JEANNEY (départ à 18h40 avant DL 2021-20) remplacé par M. Christophe MELON, François COLLADO (départ à 18h20 avant DL 2021-18) remplacé par Patrick YON, Christian GIRARDI, Christian LAFOUGERE, Michel MASSET, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGIERI et Jean-Marc LLORCA (**12 présents**)

Albret Communauté : Mmes Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO et Laurence BENLLOCH (*suppléante*), MM. Joël CHRETIEN (départ à 18h10 avant DL 2021-18), Robert LINOSSIER, Pascal LEGENDRE (*suppléant*) (départ à 18h20 avant DL 2021-18), Lionel LABARTHE (*suppléant*), Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Christophe BESSIERES, Dominique HANROT (*suppléant*) et Didier SOUBIRON (départ à 18h20 avant DL 2021-18), (**12 présents**) puis **9 présents à partir de la DL 2021-18**

Assistaient également à la séance sans pouvoir de vote : MM. Christophe MELON, Patrick YON jusqu'à la DL 2021-18 ensuite remplaçants respectivement de M. Patrick JEANNEY et M. François COLLADO M. Michel SABATHIER, Maire de ST- PE- ST- SIMON délégué communautaire d'Albret Communauté

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Néant

Albret Communauté : Mme Paulette LABORDE et M. Jean-Louis MOLINIE

Assistaient également à la séance :

Mme Chantal FERRY : Directrice Générale des services
M. Claude BOGALHEIRO : Responsable des services techniques
Mme Aurélie CEREZUELA : chargée de communication
M. Cyril FILLOT : chargé de la prévention déchets
M. Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté
M. Philippe MAURIN : DGS C.C. Confluent et des Coteaux de Prayssas

AR Prefecture

047-200020550-20210526-DL2021_013-DE

Reçu le 10/06/2021

Publié le 10/06/2021

N° ordre : 2021-013

Objet : Détermination des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade.

M. le Président rappelle que depuis la loi du 19 février 2007, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer après avis du Comité Technique du CDG, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

La délibération doit fixer le taux, appelé « ratio promus-promouvables » pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

M. le Président propose à l'assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade à 100% pour tous les grades et sans limitation de durée.

Vu les statuts du SMICTOM LGB

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 49 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du CDG 47 en date du 18 mai 2021,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- **FIXE les ratios d'avancement de grade pour le SMICTOM LGB à 100% pour tous les grades et sans limitation de durée**
- **AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Résultat des votes	
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Publication/Affichage : le 10/06/2021

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI